

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020

Rapporteur :
Monsieur Jean-Claude LE GOFF

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020 (accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une emprise chemin de Kerrequel à monsieur Carnot

Il est proposé de céder une emprise d'environ 159 m² située chemin de Kerréquel au profit de monsieur CARNOT, riverain, pour un montant estimé à 795 €.

Monsieur CARNOT, propriétaire du bien situé 98 chemin de Kerréquel, a fait la demande d'acquisition d'une emprise d'environ 159 m² d'un délaissé de chemin communal, afin d'y créer du stationnement devant son hangar. Il a en effet été constaté qu'une partie de ce chemin communal présente une enclave dans la propriété du pétitionnaire et n'a pas vocation à rester dans le domaine public.

Cette emprise, dépendant actuellement du domaine public, n'a jamais été affectée à la circulation et est par conséquent dispensée d'enquête publique (article L141-3 du code de la voirie routière).

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 795 € a été proposé à l'intéressé qui l'a accepté.

Les frais liés au bornage et au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de constater la désaffection et de prononcer le déclassement de ce délaissé ;

2 - de céder cette emprise au prix de 795 € ;

3 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.